

Agents chimiques CMR : une traçabilité obligatoire

RAPPEL DEPUIS LE 5 JUILLET 2024

Tous les employeurs doivent établir une **liste nominative et actualisée** de leurs salariés susceptibles d'être exposés aux **agents chimiques CMR (substances Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction)** de catégories 1A et 1B.



L'exposition aux agents CMR est à déclarer sur le portail adhérent pour chaque salarié concerné. Il bénéficie alors d'une SIR.

Cette liste doit être tenue à jour et transmise à votre **médecin du travail** ou déposée sur **votre espace adhérent** (archivage 40 ans après la fin de l'exposition)

QUE DOIT CONTENIR LA LISTE ?

Elle doit préciser **pour chaque salarié** :

- Les substances/produits/procédés CMR concernés
- Les tâches ou situations d'exposition
- La durée et le degré d'exposition

Les salariés peuvent accéder aux informations les concernant. Une version anonymisée doit être mise à disposition pour le CSE.

Pour les **intérimaires**, la liste doit également être transmise à l'**Entreprise de Travail Temporaire**

COMMENT REPÉRER LES SUBSTANCES ?

Vous trouverez les informations dans :

SUBSTANCES/PRODUITS :

- Vos fiches de Données de Sécurité (FDS) : mention obligatoire des substances classées CMR 1A/1B
- Votre fiche d'entreprise, DUERP et vos évaluations internes des risques

SUBSTANCES/PRODUITS/PROCÉDÉS :

- En saisissant les données de la FDS dans le logiciel Seirich (outil INRS), cela vous aidera à identifier et tracer les agents chimiques CMR utilisés et émis par vos procédés (découpe de bois, fumée de soudure, émissions d'échappement de moteurs diesel...)

RST adhérent à Présanse* vous propose un outil **spécialement conçu pour vous aider** à remplir cette liste.

Cet outil permet de centraliser la liste des substances/produits/procédés CMR et d'associer facilement les salariés exposés.

Inscrivez-vous à la sensibilisation **“Maitriser le risque chimique, agir avec Seirich”** (prochaine date → le 25 novembre 2025).

[Téléchargez : Outil CMR - Présanse](#)

[Téléchargez : Notice](#)

👉 Besoin d'aide ? Nous pouvons vous accompagner, **contactez votre médecin du travail**.